

	<p>SECTION</p> <p>DEL</p> <p>INDRE ET LOIRE</p>	<p>SECTION F.O.-DGFIP 37 DDFIP INDRE ET LOIRE 94 Boulevard Béranger 37 032 TOURS CEDEX 1 Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26</p> <p>Adresse mèl : fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr Site de la section : http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/</p>
---	--	--

Compte rendu du CTL du 14 juin 2021

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du comité technique local du 13 avril 2021 (pour avis) ;
2. Suite du nouveau réseau de proximité - 2022 :
 - Concentration de la gestion comptable des collectivités locales au 1er janvier 2022 (pour avis) :
 - Création du SGC de Joué-lès-Tours ;
 - Transfert des missions de la Trésorerie de Vouvray au SGC de Loches ;
 - Transfert des missions de la Trésorerie de Langeais au SGC de Chinon ;
3. Transfert d'emplois du SIP de Loches au SIP de Chinon au 1er septembre 2021 (complément pour avis) ;
4. Fusion des services de la publicité foncière (SPFE Tours 1, SPF Tours 2, SPF Tours 3 et SPF Tours 4) au 1er mars 2022 (pour avis) ;
5. Règlement intérieur du centre de contact (pour avis) ;
6. Point d'étape sur le plan de suppression des espèces dans le réseau de la DGFIP (pour information) ;
7. Télétravail :
 - bilan du dispositif exceptionnel et présentation du nouveau dispositif (pour information) ;
 - nouveau protocole de télétravail (pour avis) ;
8. Centre des Finances publiques de Vaillant : sécurisation de l'escalier menant de l'accueil au RDC vers le R+1. (pour information) ;
9. Questions diverses.

À la demande des organisations syndicales **F.O.-DGFIP 37**, CGT et Solidaires Finances Publiques, les points 2-3 et 4 ont été reportés après les questions diverses. Nos trois organisations ne voulaient pas aborder les points concernant le nouveau réseau de proximité.

1 - Le PV du CTL du 13 avril a été adopté à l'unanimité.

2 - Règlement intérieur du centre de contact (pour avis) ;

La structure sera existante au 1^{er} septembre 2021, mais opérationnelle seulement le 1^{er} novembre après la formation des nouveaux arrivants dont 11 cadres C stagiaires.

F.O.-DGFIP 37 a relayé les nombreuses inquiétudes des agents déjà en poste par rapport aux futures conditions de travail et au contenu du règlement intérieur :

- En raison de l'augmentation du volume et de la nature des missions quelle compensation financière est prévue?

- à partir de quelle date sera mis en place l'horaire 8h30 – 19h?
- lorsque nous répondons par tchat ou nous nous présentons au téléphone, pourrions nous utiliser l'identité neutre de "Centre de contact des Finances Publiques"?
- un agent en temps partiel le lundi qui travaillerait le samedi, aura-t-il droit au report du jour de repos sur un autre jour de la semaine?
- quelles seront les règles de priorité pour désigner les agents travaillant jusqu'à 22h et pour refuser les congés en période de forte activité?
- y aura-t-il un suivi médical spécifique concernant les risques psychosociaux liés au travail en Centre de Contact ?

M Pourquier, Président du CTL, s'est voulu très optimiste et conciliant sur l'ensemble des questions évoquées, mais sans apporter de réponses très précises. Il a expliqué que le règlement intérieur respecte un cadre national très normé avec peu de marge de manœuvre.

Seuls les horaires après 19h et ceux du samedi feront l'objet d'une indemnisation fixée suivant un taux horaire qui sera précisé ultérieurement.

La mise en place des horaires de 8h30-19h sera effective au 1^{er} novembre, comme pour les autres plages horaires, ce sera après l'arrivée de tous les agents.

Pour l'identification des agents le DDFIP a enregistré la demande.

La gestion des agents à temps partiel est prévue, le report du jour de «récupération» peut se faire un autre jour.

Les critères de priorités seront à voir avec le chef de service, qui essaiera de planifier les horaires en amont, et en fonction des contraintes particulières des agents et des nécessités du service. En l'absence de volontaires celui-ci tentera de convaincre ses agents, et désignera en dernier recours les personnes.

Le médecin du travail est associé lors de la mise en place du service, et lors des visites médicales, un audiogramme pourra être proposé.

Les travaux devraient se dérouler en septembre et octobre pour que le service soit opérationnel au 1^{er} novembre, ainsi que la salle de repos.

Tous les nouveaux arrivants seront en zone tampon au 3^{ème} étage du Champ Girault, pour une immersion dans le SIP et à l'accueil, ainsi que pour recevoir une formation de 4 semaines.

Le règlement intérieur sera à nouveau présenté en CTL après la consultation et le vote des agents sur le module des horaires variables.

Vote contre : CGT/Solidaires

abstention **F.O.-DGFIP 37** / CFDT

6 - Point d'étape sur le plan de suppression des espèces dans le réseau

Au 1^{er} janvier 2022 il ne restera que deux caisses pour tout le département dans nos services: Béranger et Vaillant à Tours !!!

Notre administration se désengage de ses missions en les confiant à la Banque Postale et aux régies. Le bilan présenté dans la fiche technique est flatteur, mais suite aux questions de **F.O.-DGFIP 37**, l'administration reconnaît que des difficultés existent malgré l'accompagnement par la DDFIP de ces nouveaux acteurs.

Les aides sociales d'urgences allouées par le Conseil Départemental, et versées principalement en espèces, seront remplacées par des chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) dématérialisés

à utiliser comme moyen de paiement chez les commerçants les acceptant pour acquérir des biens correspondants à la nature de l'aide accordée.

7 - Télétravail :

- bilan du dispositif exceptionnel et présentation du nouveau dispositif ;
- nouveau protocole de télétravail (pour avis)

Nombre d'agents nomades en position de télétravail à leur domicile ou à l'extérieur du service (enquête RH-2C) : situation au jeudi 15 avril 2021 41
Nombre de PC portables et ultra-portables déployés depuis début 2020 pour des télétravailleurs 349
Nombre de téléphones professionnels pour télétravailler depuis 2020 60
Nombre de télétravailleurs pour raison médicale sur préconisation du médecin du travail depuis le début de la crise sanitaire (2020/2021) 39
Nombre d'aménagements de poste de télétravail pour des agents en situation de handicap en 2020 3

Période transitoire jusqu'au 01/09/2021 :

La circulaire Fonction Publique du 26 mai 2021 prévoit 3 temps en lien avec le déconfinement progressif :

1/ à partir du 9 juin : passage de 5 jours à 3 jours par semaine

Seuls les agents vulnérables (39 collègues) sont à 5 jours et ils ne sont pas concernés par ce retour de 2 jours en présentiel. S'ils le souhaitent, un retour progressif peut être aménagé avec l'accord du médecin du travail.

2/ à partir du 1er juillet : passage à 2 jours par semaine si la situation sanitaire le permet

le nouveau dispositif commencera à être déployé avec la possibilité de télétravailler maximum 3 jours par semaine si le chef de service en est d'accord.

3/ à partir du 1er septembre : télétravail classique mais effectué dans le cadre du nouveau décret

La transition se fait avec le nouveau protocole qui entre en vigueur à la DDFIP 37 à partir du 15 juin. Ce nouveau protocole prévoit des jours de télétravail fixe et/ou flottants.

La référente au télétravail précise plusieurs éléments :

- L'emport des documents originaux au domicile n'est plus permis
- Les agents nouvellement affectés au 1^{er} septembre ne sont pas éligibles sauf après accord de leur nouveau responsable
- Le nouveau protocole doit être saisi dans SIRHIUS il n'est pas limité dans le temps
- Un agent en arrêt de travail ne doit pas être placé en télétravail
- Les demandes sont validées par le chef de service, en cas de refus la référente peut être saisie, voire la CAPL.

Pour **F.O.-DGFIP 37**, nous avons rappelé nos revendications au DDFIP, il conviendrait de :

- accorder aux agents volontaires le télétravail afin de leur assurer des conditions de travail les meilleures possibles et préserver leur santé ;
- à contrario, de ne pas obliger les agents à télétravailler lorsque ceux-ci préfèrent être présents pour des raisons qui leur sont propres (isolement par rapport à l'équipe de travail, logements exigus et conjoint également en télétravail, difficulté à concilier vie professionnelle et vie personnelle) ;
- garantir à l'agent un équipement de travail (informatique, téléphonie) afin de lui permettre d'assurer ses missions dans les meilleures conditions possibles ;
- dédommager les agents en télétravail.

Vote : abstention **F.O.-DGFIP 37** / CGT/Solidaires

pour CFDT

8 - Centre de Vaillant : sécurisation de l'escalier menant du RDC vers le R+1 ;

Les travaux ont pour but d'étanchéfier la partie Public de la partie Agent, avec la mise en place d'une double porte en haut de l'escalier et d'une cloison fermant totalement la cage d'escalier. Ceux- ci se dérouleront fin juillet début août.

9 – questions diverses.

Le déploiement du dossier numérique comptable de l'agent est mis en place en Indre et Loire à compter de ce mois de juin. Cela se traduit par la dématérialisation des pièces justificatives pour la paye.

L'outil a été considéré comme fonctionnel et simple à utiliser tant par les CSRH que par les SLR.

Vos élus **F.O.-DGFIP 37** en CTL : Bénédicte Fouquet et Gilles Lavergne